



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Modifications d'ordonnances relatives à la révision de la loi sur le transport de voyageurs/ révision totale de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV)

La réforme de la loi sur le transport de voyageurs (réforme du TRV) vise à clarifier les responsabilités et à rendre les procédures plus efficaces dans le transport régional de voyageurs (TRV). Afin de préciser les dispositions au niveau de l'ordonnance, il est prévu de procéder à une révision totale de l'ordonnance sur l'indemnisation du transport régional de voyageurs (OITRV). Elle s'intitulera désormais «Ordonnance sur l'indemnisation et la présentation des comptes du transport régional de voyageurs (OITRV)». En outre, il est également prévu d'adapter l'ordonnance du 14 octobre 2015 sur les concessions, la planification et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OPCF), l'ordonnance du 4 novembre 2009 sur le transport de voyageurs (OTV) et d'abroger l'ordonnance du DETEC du 18 janvier 2001 sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). Par ailleurs, d'autres ordonnances seront adaptées en raison de nouveaux renvois et de mises à jour.

Date d'ouverture: 16 août 2023

Date limite: 1^{er} décembre 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/55/cons_1

24 août 2023

Chancellerie fédérale

